

*La Présidente*

**Monsieur Manuel VALLS**

Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne

75007 PARIS

Paris, le 9 juillet 2014

IA/nlg/D14-066

Monsieur le Premier ministre,

Face aux rumeurs insistantes qui se multiplient depuis plusieurs jours concernant le projet que poursuivrait le Gouvernement de procéder au démantèlement du monopole des pharmacies d'officine sur la dispensation des médicaments dans le cadre des réformes visant à favoriser la croissance, je souhaite appeler très vigoureusement votre attention sur l'incompréhension et l'exaspération de la profession que j'ai l'honneur de représenter.

Ayant très solennellement écarté, au nom du Gouvernement, les recommandations de l'Autorité de la Concurrence tendant à la déréglementation de la distribution des médicaments en ville, le jour même de leur publication en novembre 2013, Madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé a également souhaité mobiliser les professionnels de santé, dont les pharmaciens d'officine pour la réussite des grandes réformes de l'organisation des soins et des plans d'économies en préparation. Soucieuse de répondre « *aux défis structurels de notre système de santé, en particulier l'allongement de la vie et le développement des maladies chroniques* », la ministre présentait donc avec pertinence et conviction, le 19 juin dernier, les orientations du projet de loi de santé publique aux professionnels du secteur de santé. « *Ce sera une réforme durable, qui installera le parcours dans notre système de santé, c'est-à-dire une prise en charge dans la proximité et la continuité.* » précisait-elle à l'auditoire.

Monsieur le Premier ministre, peut-on simultanément mener deux politiques contradictoires ? Une politique de santé qui repose sur la proximité, allant jusqu'à expérimenter la délivrance de médicaments à l'unité et une politique de consommation qui envisage de mettre les médicaments dans des espaces dédiés des grandes surfaces commerciales!

Je souhaite en conséquence vous faire à nouveau part ici de quelques réalités factuelles à prendre en compte par ceux qui ne voient dans les pharmaciens d'officine que des rentiers.

**La profession n'attire plus** : les jeunes diplômés se détournent de la profession qu'ils ont choisie. Le numerus clausus est de 3090 pharmaciens mais depuis 2010 chaque année, 800 jeunes diplômés n'entrent pas dans la profession.

Il est aussi de notoriété publique que les pharmacies sont en difficulté économique, qu'une officine sur trois fonctionne aujourd'hui avec une trésorerie négative, qu'une officine ferme tous les trois jours. Une très récente circulaire du ministère chargé de la santé demande d'ailleurs aux Agences régionales de santé d'identifier les officines qui ne doivent absolument pas disparaître compte tenu de leur rôle d'accueil en santé de premier recours. Faudra-t-il envisager de leur allouer une dotation financière d'intérêt général pour pérenniser leur activité ?

.../...

**Pourtant, la profession se révèle particulièrement réactive, voire « avant-gardiste » pour relever les défis sanitaires d'aujourd'hui et de demain.**

Au fil du temps, les pharmaciens, dans leurs officines de quartier ou de village, ont beaucoup évolué. Si les croix vertes demeurent le repère irremplaçable d'un lieu de santé de proximité et de compétence, un gisement d'emplois non délocalisables, elles sont aussi depuis des années l'un des acteurs majeurs des économies de santé par la montée en puissance des médicaments génériques. Depuis plus de 30 ans, elles proposent aussi systématiquement le « tiers payant ». Rompus aux technologies de communication, les officines ont créé à leurs frais le Dossier Pharmaceutique du patient qui contribue au quotidien à maîtriser les consommations, et à éviter les accidents médicamenteux notamment chez les plus âgés, les patients chroniques et les enfants.

L'Ordre contrôle annuellement le suivi effectif du développement professionnel continu des pharmaciens et met en œuvre un important programme de développement de la qualité des pratiques professionnelles dans les pharmacies d'officine.

Depuis un an, le lancement du commerce électronique des médicaments, la suppression de la vignette, le changement de modèle économique sous-tendu par la convention pharmaceutique, sont autant de changements d'environnement dont les impacts ne sont pas à ce jour évalués. Les pharmaciens nous ont fait savoir qu'ils ne peuvent accepter de nouveaux bouleversements dans ces conditions. Pour autant demain, pour améliorer la prise en charge des Français, les pharmaciens contribueront activement aux orientations stratégiques du projet de loi de santé présenté par Mme Touraine, pour prévenir et faciliter la structuration territoriale des soins primaires.

**Les Français consomment déjà trop de médicaments. L'objectif prioritaire de santé, c'est donc la décroissance, et non la croissance.**

S'il est légitime de rechercher des marges de manœuvre en matière de gains de pouvoir d'achat des Français, auquel chacun est évidemment attaché, on doit rappeler que les pharmacies françaises sont déjà parmi les moins chères d'Europe. **Quatre à cinq euros gagnés par patient et par an, si tant est que cette estimation soit exacte**, valent-ils autant de conséquences sur l'égalité d'accès aux médicaments par la destruction du réseau le plus harmonieux des professionnels de santé.

Pour toutes ces raisons, je ne pouvais me soustraire à vous exprimer l'exaspération de toute une profession, qui a l'intention de le faire savoir, s'estimant injustement stigmatisée au regard des services rendus chaque jour à la population, à la politique de santé publique et à l'économie du système de santé.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie, Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.



Isabelle ADENOT

Copie :

- M. Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique
- Mme Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé